



Info-Fassett



Juillet
2019

Bravo à nos pompiers



C'est lors de la fin de semaine du 28, 29 et 30 Juin dernier que se tenait la 27e édition de la compétition provinciale des pompiers du Québec à Thurso.

Lors de cette compétition, vos pompiers et pompières nous ont fièrement représenté.



L'équipe des hommes (4+3= Fa...ssett) s'est classée 7^{ième}

Haut-Chloé Larente, Martin Lavergne et Jeff Larente
Bas-William Joubert, Vincent Bisson et Cédric Joubert
Absent de la photo; Claude Joubert et Patrick Dacier.



Et l'équipe des femmes (5+2=Fa...ssett) s'est classée PREMIÈRE

(De gauche à droite; Dominique Philippe, Noémie Larente, Maude Raby, Chloé Larente, Vicky Goudet et Martin Lavergne)

Félicitations à nos équipes pour ces belles prestations!

Fête de la Famille 2019

C'est la fin de semaine du 24 août que votre comité des loisirs de Fassett vous invite à venir célébrer la fête de la famille.

Le tout débutera avec un feu d'artifice au quai municipal **le vendredi 23 août à 21h30.**



Les festivités se continueront au parc municipal le **samedi 24 août à 10h et à 14h avec du Sumo-soccer/Général Tao.**



Un bingo sera tenu sous la tente de 14h à 17h.

Plusieurs activités, dont un Jenga géant, des jeux de poche, un tic-tac-toe géant et des jeux gonflables seront sur place toute la journée. Plusieurs prix seront tirés, et ce, tant pour les enfants que les adultes.

Vous êtes aussi invités à manger avec nous sous le chapiteau **pour un souper gratuit à partir de 17h.**

Sans compter le spectacle gratuit du groupe **Rockshow qui débutera à 19h.** Vous y entendrez de la musique des années 50 à aujourd'hui.



Au plaisir de vous y rencontrer en grand nombre!

Inondations : décret - zone intervention spéciale (ZIS)

Le gouvernement du Québec par un décret publié le 15 juillet 2019 a déclaré une zone d'intervention spéciale (ZIS) sur une partie du territoire de la municipalité de Fassett concernant la gestion des zones inondables.

Vous pouvez consulter cette ZIS qui a été délimitée sur une carte accessible à l'adresse internet suivante :

<http://www.cehq.gouv.qc.ca/zones-inond/zone-intervention-speciale.htm>.

La ZIS s'applique sur l'ensemble des zones inondables 0-20 ans et sur le territoire inondé lors des crues printanières de 2017 et de 2019 tel que délimité par le gouvernement du Québec.

Si vous désirez soumettre des commentaires sur des imprécisions en lien avec la délimitation du territoire inondé lors des crues printanières de 2017 et de 2019, la municipalité transmettra ceux-ci au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Votre certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre peut constituer un document pertinent à joindre en complément de vos commentaires sur ce sujet. Nous vous demandons de transmettre vos commentaires à la municipalité au plus tard le 12 août 2019, à l'adresse courriel suivante : batiment.fassett@mrcpapineau.com.

L'information pertinente à ce sujet peut être consultée sur le site Web du MAMH au : www.mamh.gouv.qc.ca.



Un rappel concernant la baignade

LA CHALEUR EST PARMI NOUS – MESURES DE SÉCURITÉ



L'été, c'est fait pour jouer. Quand il fait chaud, rien de mieux que de jouer dans l'eau. Que ce soit à la plage, sur la rivière ou le bord d'une piscine, l'eau est une source non négligeable de pur plaisir. Un plaisir qui peut rapidement devenir risqué ou dangereux. Il ne faut pas oublier les mesures de sécurité; limiter l'accès à la piscine, surveiller les enfants en tout temps, adopter des comportements sécuritaires. Bon été à tous!

Ordures et recyclage

Rappel aux citoyens de Fassett concernant le calendrier des cueillettes d'ordures et du recyclage :

- 6 et 20 août
- 3 et 17 septembre
- 1^{er}, 15 et 29 octobre

Pour le bac à ordures, on vous rappelle d'utiliser des sacs pour y disposer vos déchets, particulièrement pour les cendres et les excréments d'animaux.

Vive les mariés

Le 6 juillet dernier était célébré le mariage de Martine Legault et Daniel Prud'homme dans la municipalité de Fassett. Le conseiller municipal François Clermont était le célébrant désigné pour la municipalité afin de célébrer leur union. Au nom du conseil municipal, nous leur transmettons toutes nos félicitations et leur souhaitons beaucoup de bonheur !



Cérémonie du Cimetière



La cérémonie du cimetière de Fassett se tiendra le Dimanche 25 août 2019 à 14h.

En cas de mauvais temps, la cérémonie se tiendra au centre communautaire au 19 rue Gendron à 14h.

RAPPEL Permis et travaux



Nous aimerions simplement rappeler à tous les citoyens de Fassett que lorsque vous effectuez des travaux sur votre propriété, un appel à la municipalité pourrait s'avérer judicieux.

Que ce soit pour l'aménagement paysager, la construction et la rénovation de votre maison ou l'ajout d'un bâtiment, le département de l'urbanisme peut vous accompagner dans votre projet en s'assurant que vos travaux respectent le règlement municipal. Un permis peut être nécessaire pour plusieurs types de travaux.

N'hésitez pas à contacter le service d'urbanisme de Fassett.

Pour nous rejoindre 19, rue Gendron Fassett (Qc) J0V 1H0
Tél. : (819) 423-6943 Fax : (819) 423-5388

www.village-fassett.com

Pour recevoir l'Info-Fassett par courriel, écrivez à Cindy Turpin: recep.fassett@mrcpapineau.com

MUNICIPALITÉ DE FASSETT